

MESURE 1 du Plan de soutien à la Filière Forêt/Bois 2015-2020
Soutien aux Chartes Forestières de territoires

ELIGIBILITE

Engager une démarche collective et multifonctionnelle de territoire sur le thème de la forêt dans le département de la Loire visant à mettre en place une stratégie locale de développement. Sont éligibles, les collectivités et leurs groupements, les organismes représentant les professionnels de la filière.

CONDITIONS

Dossier éligible aux conditions d'obtention des aides FEADER et compatible avec le Document de Mise en Œuvre (DOMO) sur la mesure 16.7.
Étude préalable définissant un diagnostic du territoire, les objectifs et les actions à conduire.

AIDES

20 % en moyenne du poste d'animateur sur 5 ans plafonné à 32 500 €/5 ans de subvention.

PIECES A FOURNIR

Étude préalable, délibération du porteur de projet + copie du dossier complet de demande des crédits Feader + mémoire technique annuel + plan de financement + convention pluriannuelle avec le Conseil général de la Loire dûment signée + RIB

A la demande de versement de la subvention: mémoire technique annuel des actions réalisées + état récapitulatif des dépenses dûment certifié